

CEPH – Concepteur Européen Bâtiment Passif

RS1688 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230n, 232n, 234n
Formacode(s)	22250
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

Propassif · SIRET : 51855536200012

<https://www.propassif.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification CEPH concerne le domaine du BTP et plus particulièrement la prise en compte de la « performance énergétique » dans la conception et construction des bâtiments.

Qu'est-ce que la méthode de construction passive ?

Basé sur l'utilisation de l'apport de chaleur "passive" du soleil, sur une très forte isolation (des murs, des fenêtres, etc.), sur l'absence de ponts thermiques, sur une grande étanchéité à l'air ainsi que sur le contrôle de la ventilation, ce mode de conception et de construction ou de rénovation de bâtiments permet de réduire de manière drastique la consommation énergétique et ainsi s'ancre pleinement dans une perspective de transition énergétique.

Vérification des connaissances et savoir-faire des professionnels du BTP (architectes, ingénieurs, maître d'œuvre...) pour la conception et le dessin du bâtiment passif.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence 1 : Concevoir et dessiner l'enveloppe du bâtiment passif

Compétence 2 : Concevoir et dessiner la ventilation du bâtiment passif

Compétence 3 : Concevoir et dessiner le système de production/alimentation de chaleur du bâtiment passif

Compétence 4 : Concevoir et dessiner les fenêtres du bâtiment passif

Compétence 5 : Effectuer un bilan énergétique du bâtiment passif

Compétence 6 : Garantir l'efficacité économique et le retour sur investissement de la construction passive

Compétence 1 : Concevoir et dessiner l'enveloppe du bâtiment passif (dalle de sol, toit, plafond, cave, murs extérieurs, murs intérieurs et points de connexion entre les éléments) en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux afin d'assurer une valeur U optimale (perte moyenne de chaleur par m²)

Compétence 2 : Concevoir et dessiner la ventilation du bâtiment passif en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux afin d'assurer une valeur U optimale (perte moyenne de chaleur par m²) ainsi que le respect des principes d'hygiène de l'air

Compétence 3 : Concevoir et dessiner le système de production/alimentation de chaleur (système ECS [Eau Chaude Sanitaire], source de chaleur et système de distribution) du bâtiment passif en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux afin de répondre au besoin de chauffage et aux critères de confort du bâtiment passif.

Compétence 4 : Concevoir et dessiner les fenêtres et le système d'occultation du bâtiment passif en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux ainsi que de l'orientation du bâtiment afin d'assurer une valeur U optimale (perte moyenne de chaleur par m²) et un confort visuel adéquat.

Compétence 5 : Calculer les déperditions et les gains d'énergie dus aux transmissions, ventilations, étanchéités, ponts thermiques, ombrages, apports solaires et sources de chauffage en utilisant les paramètres du phpp afin d'effectuer un bilan énergétique du bâtiment passif

Compétence 6 : Calculer le coût économique du bâtiment passif en tenant compte du cycle de vie du bâtiment, du coût de l'énergie, des techniques de construction, des matériaux choisis afin de garantir l'efficacité économique et le retour sur investissement de la construction passive

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Connaître la structure d'un bâtiment.
- Être familiarisé avec les calculs thermiques.
- Avoir suivi la formation CEPH ou disposer des compétences et connaissances équivalentes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6644

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Le site internet du Passivhaus Institut

Des liens intéressants autour du Bâtiment Passif® (réseaux de professionnels, associations, pages encyclopédiques, blogs d'initiatives de construction...)

Le règlement d'examen CEPH : <https://static.propassif.fr/media/documents/reglement-examen-ceph.pdf>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1688/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	50
Montant total engagé	164 927 €
Coût moyen par dossier	3 299 €
Durée moyenne	78 h
Période	03/2020 – 10/2021
France compétences	73 %
France Travail	13 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	3 %
Régions	1 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.